

## **PROGRAMME DE TRAVAIL 2007**

# RÉSUMÉ

Les nouveaux instruments de l'assistance extérieure de l'Union européenne (UE) imposent à l'ETF de revoir la conception de ses services aux pays partenaires et à la Commission européenne. L'ETF soutient l'impact des programmes européens d'assistance extérieure depuis le milieu des années 1990, en concevant notamment des mesures de développement des capacités techniques destinées à l'enseignement professionnel dans les pays partenaires.

Les nouveaux instruments lient l'assistance aux priorités de la politique nationale, et placent l'éducation et la formation dans une perspective générale de développement des ressources humaines qui intègre également l'emploi. Au cours des quatre prochaines années, l'ETF passera d'activités de développement technique à de nouveaux processus ciblant l'ensemble du secteur des ressources humaines, en étudiant comment les projets d'assistance soutiennent l'élaboration et l'application des politiques en général, et comment les stratégies politiques aident finalement les pays partenaires à atteindre leurs objectifs prioritaires dans le cadre de leur relation avec l'Union européenne.

L'ETF collaborera avec les gouvernements des pays partenaires afin de définir plus précisément les problèmes à traiter, le rôle respectif des divers acteurs, ainsi que les mesures concrètes à adopter, le calendrier de leur mise en œuvre et le soutien que peuvent leur offrir les nouveaux instruments.

Les activités de l'ETF couvriront la diffusion des informations, enseignements et exemples stratégiques auprès des pays partenaires recevant une assistance, l'aide à l'élaboration de stratégies adaptées à leurs défis politiques, le renforcement des capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques, et l'échange d'expériences entre l'UE, les pays partenaires et les donateurs internationaux.

Le programme de travail 2007 de l'ETF couvre trois objectifs principaux, qui sont tous pareillement liés à l'Instrument d'aide de préadhésion, l'Instrument européen de voisinage et de partenariat et l'Instrument de coopération au développement:

- soutenir la conception et l'apport aux pays partenaires d'une assistance communautaire au développement des ressources humaines,
- renforcer les capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques,
- identifier et diffuser les enseignements sur la contribution des politiques et stratégies à la modernisation et la réforme.

L'ETF se concentrera sur des thèmes transversaux qui contribueront à la réforme générale et consolideront les relations avec l'UE: cadres de qualification, financement, décentralisation, migration et reconnaissance des compétences, contribution du développement des compétences à la réduction de la pauvreté, participation des deux sexes et développement continu des capacités des parties impliquées. L'ETF utilisera à cette fin des outils variés, tels que la création de réseaux de plus haut niveau dans les pays partenaires, le dialogue politique, l'apprentissage et l'évaluation par les pairs, afin d'optimiser l'impact des changements dans les pays partenaires grâce au partage de l'expertise entre les responsables politiques des différents pays.

Au cours de l'année 2007, l'ETF formera un conseil consultatif international en vue de créer des liens entre son expertise politique et la communauté internationale du développement.

# UNE NOUVELLE APPROCHE

La Fondation européenne pour la formation (ETF) est une agence spécialisée de l'Union européenne basée à Turin (Italie). Elle collabore avec les pays en transition et en développement afin d'appliquer les stratégies de développement des ressources humaines au développement socio-économique. L'ETF recrute des experts issus de multiples disciplines et utilise leurs services afin de traiter de sujets complexes et pluridimensionnels dans le cadre d'un travail d'équipe, et de susciter ainsi l'éclosion de nouvelles connaissances, idées et solutions. Elle est le centre d'expertise communautaire qui appuie la réforme de l'enseignement et de la formation dans le contexte des programmes de relations extérieures de l'Union européenne (UE) <sup>(1)</sup>. Elle entend fournir un centre de débat international à l'UE et un point de référence à la communauté mondiale, en occupant une place centrale au sein d'un groupe d'organisations reconnues, d'individus et de réseaux partageant des intérêts communs.

L'ETF offre conseils et assistance à la Commission européenne et à 30 pays partenaires qui bénéficient des programmes communautaires de relations extérieures dédiés à la modernisation des politiques de développement des ressources humaines. Les programmes d'assistance extérieure de l'Union européenne aident les pays en développement et les économies émergentes à atteindre un développement économique et social durable grâce à une intégration accrue dans l'économie mondiale et à la réduction de la pauvreté.

De nombreux pays travaillant avec l'ETF connaissent de graves problèmes socio-économiques et démographiques liés à la pauvreté, à la gouvernance, à l'infrastructure, au chômage et à l'accès à l'investissement. La modernisation des systèmes d'enseignement et de formation, destinée à améliorer la qualité et le niveau des compétences disponibles sur le marché de l'emploi, contribuera à la résolution de ces problèmes. L'éducation et la formation font également partie intégrante du développement social. Elles transmettent les valeurs de la solidarité, de l'égalité des chances et de la participation sociale, tout en exerçant un impact positif sur la santé, la corruption, la démocratisation et la qualité de vie en général. L'éducation et la formation constituent un facteur déterminant du développement potentiel de chaque pays et de ses relations avec l'économie mondiale. Elles sont donc un élément clé de l'assistance extérieure de l'UE.

En 2007, la Commission européenne introduira de nouveaux instruments afin de soutenir les objectifs de l'assistance extérieure. Ces instruments reflètent une évolution majeure de l'aide de l'UE aux pays partenaires:

- Ils replacent l'assistance dans le contexte de relations plus claires entre les pays partenaires et l'UE,
- Ils favorisent les stratégies bilatérales, résultant d'un accord mutuel, qui intègrent l'assistance extérieure au sein des priorités politiques de chaque pays,
- Ils augmentent la durabilité des résultats de l'assistance en incluant des mesures destinées à améliorer la définition des priorités et à réduire la fragmentation, notamment par des approches sectorielles.

Les travaux de l'ETF seront guidés et façonnés par:

- l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP) <sup>(2)</sup>,
- l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) <sup>(3)</sup>,
- et l'Instrument de coopération au développement (ICD) <sup>(4)</sup>.

---

<sup>(1)</sup>L'ETF a été créée en 1990 par le règlement n° 1360 du Conseil afin de contribuer au développement des systèmes d'enseignement et de formation dans les pays partenaires de l'UE.

<sup>(2)</sup> Les pays et territoires inclus dans l'IAP sont les suivants: Serbie, Monténégro, Kosovo (résolution n° 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies), Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Croatie et Turquie.

<sup>(3)</sup> L'IEVP couvre les pays d'Europe orientale (Biélorus, Moldavie, Russie et Ukraine), les pays du sud Caucase (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) et la région méditerranéenne (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Cisjordanie et bande de Gaza, Libye).

Dans les pays partenaires soutenus par l'IAP, l'assistance de l'UE sera axée sur un développement des capacités susceptible de leur permettre d'adhérer à l'UE. L'aide accordée au titre de l'IEVP visera à développer les capacités des pays afin qu'ils puissent participer au marché interne de l'UE, en atteignant progressivement les objectifs prioritaires convenus entre les pays partenaires et l'UE.

## La contribution de l'ETF aux programmes d'assistance extérieure de l'UE

Depuis le début de ses activités dans les années 1990, l'ETF soutient les programmes d'assistance extérieure de l'UE, principalement par des mesures de développement des capacités techniques destinées à l'enseignement professionnel dans les pays partenaires et par la diffusion des informations thématiques appropriées.

L'action de l'ETF au cours de la dernière décennie a démontré que la durabilité de l'assistance augmente lorsque les projets d'assistance sont placés dans une perspective politique générale. De plus, l'expérience de l'ETF a souligné qu'une grande partie des problèmes des pays partenaires étaient intimement liés et devaient être traités de manière intégrée. L'enseignement et la formation professionnels ne forment qu'un élément de l'ensemble des politiques contribuant au développement des ressources humaines d'un pays. Les autres éléments sont les mesures relatives à l'emploi, les programmes d'accès et d'inclusion, le développement des petites entreprises, et, de manière plus générale, les liens entre le monde des affaires et le système éducatif.

Les nouveaux instruments de l'UE fourniront un soutien accru aux pays partenaires afin de concevoir des cadres politiques intégrant ces éléments <sup>(5)</sup>. La politique gouvernementale dans le domaine des ressources humaines (enseignement, formation et marché de l'emploi) devrait contribuer à la réalisation d'objectifs qui font partie des stratégies de développement national. Cette préoccupation est commune à l'UE et aux gouvernements des pays partenaires, qui souhaitent améliorer les résultats des dépenses de l'assistance en concentrant les ressources sur les priorités définies dans les stratégies nationales ou des documents similaires.

Les nouveaux instruments de l'UE lient donc l'assistance aux priorités définies à l'échelle nationale. Ils placent également l'éducation et la formation dans une perspective générale de développement des ressources humaines qui intègre la politique de l'emploi, facteur de croissance et de développement social.

Ces caractéristiques des nouveaux instruments de l'UE imposent à l'ETF d'adopter une nouvelle approche au niveau des services qu'elle fournit aux pays partenaires et à la Commission européenne. Ainsi, l'ETF passera d'activités de développement technique à de nouveaux processus plus complets qui cibleront la formulation des politiques dans l'ensemble du secteur des ressources humaines. Cette nouvelle approche implique d'examiner comment les projets d'assistance soutiennent l'élaboration et l'application des politiques en général, et comment les stratégies politiques aident finalement les pays partenaires à atteindre leurs objectifs prioritaires dans le cadre de leur relation avec l'Union européenne. Cela signifie que l'ETF s'intéressera davantage aux politiques d'apprentissage tout au long de la vie et aux réformes dans d'autres secteurs de l'éducation, tels que l'enseignement général et les études supérieures.

Cette évolution est l'aboutissement de conclusions provenant de nombreuses sources: discussions avec la Commission européenne, autoévaluation de l'ETF concernant la contribution potentielle de l'enseignement et la formation aux nouveaux instruments de l'assistance extérieure de l'UE, recommandations de l'évaluation externe triennale de l'ETF par la Commission européenne en 2005 <sup>(6)</sup>, et conseils directs des pays partenaires <sup>(7)</sup> à l'ETF.

---

<sup>(4)</sup> Bruxelles, 29.9.2004 com(2004) 629 final 2004/0220 (cod). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement et de la coopération économique – [http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2004/com2004\\_0629fr01.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2004/com2004_0629fr01.pdf)

<sup>(5)</sup> Lignes directrices relatives à l'appui de la Commission européenne aux programmes sectoriels, février 2003.

<sup>(6)</sup> Évaluation provisoire de la Fondation européenne pour la formation (ETF), EAC/06/05.

<sup>(7)</sup> Conférences régionales dans la région méditerranéenne, l'Europe orientale, l'Asie centrale et l'Europe du Sud-Est en 2005 et 2006, et assemblée plénière du collège consultatif « Des compétences pour le progrès », qui s'est tenue en juin 2006 à Turin.

À la suite de ces recommandations, l'ETF adaptera son programme de travail durant la période 2007-2010, afin d'aider les gouvernements des pays partenaires à formuler leurs politiques dans le secteur des ressources humaines. Les programmes de travail annuels de l'ETF durant cette période incluront donc de plus en plus d'activités destinées à soutenir:

- l'apport aux pays partenaires d'informations, d'analyses et de conseils stratégiques dans le domaine du développement des ressources humaines,
- les capacités des parties prenantes des pays partenaires à concevoir des politiques de développement des ressources humaines,
- l'échange d'informations et d'expériences entre les donateurs engagés dans la réforme des ressources humaines dans les pays partenaires,
- un conseil en stratégie politique et une analyse de la programmation destinés à la Commission européenne, afin d'améliorer l'efficacité et la pertinence des programmes d'aide communautaire aux pays partenaires dans le domaine du développement des ressources humaines,
- des activités de communication et de création de réseaux permettant de diffuser les enseignements politiques appropriés parmi les pays partenaires et entre les États membres de l'UE et les pays partenaires, et de s'impliquer dans les politiques et programmes de l'UE.

Afin de fournir ces services, les activités de l'ETF à moyen terme impliqueront plus durablement les pays, offrant des conseils au niveau de l'élaboration des politiques, tout en facilitant les progrès à l'échelle de la mise en œuvre.

Parmi ses objectifs majeurs, l'ETF s'efforcera donc de collaborer avec les gouvernements des pays partenaires afin de définir plus précisément les problèmes à traiter, le rôle respectif des divers acteurs, ainsi que les mesures concrètes à adopter, le calendrier de leur mise en œuvre et le soutien que peuvent leur offrir les nouveaux instruments.

L'expérience montre qu'il est impossible de réformer efficacement sans lancer un processus d'apprentissage politique: coopération interministérielle, diffusion des informations, dialogue approfondi entre les parties prenantes, sensibilisation et implication active des hauts responsables. L'adaptation des politiques au contexte local dépend du dialogue entre les différentes parties prenantes et du partage des connaissances concernant les solutions probables. Le dialogue offre un processus qui se fonde sur le savoir et l'expérience à l'intérieur et à l'extérieur du pays partenaire. L'expérience des autres pays fournit de nouvelles informations aux décideurs quant aux autres choix possibles, tandis que le dialogue entre les responsables politiques du pays partenaire peut souligner les forces et les faiblesses d'une stratégie spécifique dans le contexte national et l'existence de solutions politiques alternatives. Les projets d'assistance extérieure qui soutiennent de telles politiques sont plus susceptibles d'aider le pays partenaire à atteindre ses objectifs stratégiques et à utiliser efficacement ses ressources.

À cet égard, l'ETF commencera en 2007 à étendre ses réseaux afin d'inclure un éventail plus vaste de collaborateurs, et renforcera son accès à la prise de décisions dans les pays partenaires. La participation de tous les acteurs concernés sera nécessaire. L'ETF introduira ces changements de deux manières: premièrement, en impliquant plus profondément les responsables politiques, personnes influentes et fonctionnaires des pays partenaires et en utilisant son expertise pour faciliter le dialogue politique, et, deuxièmement, en révisant la structure de son collège consultatif afin de consolider le flux de conseils adressés à la Commission à propos des priorités et changements dans les pays partenaires.

Les activités de l'ETF couvriront la diffusion des expériences et exemples politiques auprès des pays partenaires recevant une assistance, l'aide à l'élaboration de stratégies adaptées à leurs défis politiques, le renforcement des capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques, et l'échange d'expériences entre l'UE, les pays partenaires et les donateurs internationaux.

L'ETF se concentrera à cette fin sur des thèmes transversaux qui contribueront à la réforme générale: cadres de qualification, financement, décentralisation, contribution du développement des compétences à la réduction de la pauvreté, participation des deux sexes et développement continu des capacités des parties impliquées. L'ETF utilisera des outils variés, tels que l'apprentissage et l'évaluation par les pairs ou les projets d'innovation et d'apprentissage, afin d'optimiser l'impact des changements dans les pays

partenaires grâce au partage de l'expertise entre les responsables politiques des différents pays. En conséquence, l'accent accru sur des approches sectorielles plus générales signifie que l'échange d'informations entre les interventions bilatérales et internationales des donateurs occupera également une place croissante dans les travaux opérationnels de l'ETF. Le cas échéant, l'ETF échangera des informations avec les donateurs, notamment ceux qui soutiennent l'élaboration des politiques et la coordination des initiatives d'aide.

L'ETF accordera la priorité aux pays soutenus par l'IAP et l'IEVP, tout en continuant à fournir une assistance aux Républiques d'Asie centrale dans le cadre de l'ICD <sup>(8)</sup>. L'ETF utilisera ses ressources conformément aux priorités de l'UE, dans des régions et pays qui ont fait des ressources humaines une priorité politique et renforcent activement leur système pour stimuler leur développement économique et social.

Le programme de travail 2007 de l'ETF couvre trois objectifs principaux, qui s'appliquent pareillement aux travaux entrepris par l'ETF au titre de chaque instrument:

- soutenir l'aide communautaire aux pays participants dans le domaine des ressources humaines, en contribuant au cycle de projet de la Commission (en offrant par exemple des informations pertinentes et des conseils éclairés sur les stratégies politiques et la programmation de l'aide),
- renforcer l'aptitude des pays à concevoir, appliquer et surveiller les réformes relatives aux ressources humaines en développant les capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques,
- identifier les enseignements sur la contribution des politiques et stratégies à la modernisation et la réforme, et les diffuser auprès de la Commission européenne, des pays partenaires et des donateurs internationaux.

## Grands axes soutenant les activités de l'ETF

Les actions de l'ETF sont organisées selon plusieurs grands axes qui décrivent les méthodes qu'elle emploie pour atteindre ses objectifs et satisfaire à ses obligations légales. Ces actions incluent les réponses aux priorités régionales et nationales, les exigences des nouveaux instruments de l'assistance extérieure, et les exigences générales ou spécifiques que l'ETF doit respecter en tant qu'agence de l'UE afin de garantir la gestion efficace de ses activités. Les objectifs d'assistance spécifiques aux pays figurent dans les tableaux 1, 2 et 3. Les paragraphes suivants décrivent les principales activités de l'ETF.

### (1) Soutien à la réforme de l'enseignement et de la formation

- Contribuer au processus d'élargissement en appuyant la modernisation et la réforme de l'enseignement, de la formation et du marché de l'emploi dans les pays candidats et candidats potentiels **(activité 1)**
- Contribuer à la prospérité et au développement de la région voisine par la coopération et le partenariat au niveau de la conception et la mise en œuvre des politiques de développement des ressources humaines **(activité 2)**
- Contribuer à la coopération au développement et à la coopération économique par le développement des ressources humaines en Asie centrale **(activité 3)**
- Soutenir la formulation des politiques de la Commission européenne et des pays partenaires grâce à l'innovation et l'apprentissage **(activité 4)**
- Fournir une assistance technique au programme Tempus **(activité 5)**

---

<sup>(8)</sup> Bruxelles, 29.9.2004 com(2004) 629 final 2004/0220 (cod). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement et de la coopération économique – [http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2004/com2004\\_0629fr01.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2004/com2004_0629fr01.pdf)

(2) Communication d'entreprise (activité 6)

(3) Apprentissage organisationnel: renforcement du savoir et des systèmes (activité 7)

## Grand axe 1: soutien à la réforme de l'enseignement et de la formation

### *Activité 1: contribuer au processus d'élargissement en appuyant la modernisation et la réforme de l'enseignement, de la formation et du marché de l'emploi dans les pays candidats et candidats potentiels*

L'élargissement est une grande priorité de la politique des relations extérieures de l'UE, et de l'ETF en tant qu'agence de l'UE.

L'assistance de l'UE en matière d'élargissement est couverte par l'IAP, qui entend faciliter et améliorer la cohérence des actions de l'UE, et atteindre de meilleurs résultats et un impact plus élevé avec les ressources disponibles.

Deux groupes de pays bénéficient de l'IAP:

- les pays candidats (Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Turquie),
- les pays candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo (résolution n° 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies), Monténégro et Serbie).

Les candidats potentiels recevront une assistance conforme aux dispositions énoncées dans le règlement CARDS: développement institutionnel et démocratisation, développement économique et social, coopération régionale et transfrontalière, alignement partiel sur l'acquis communautaire, en particulier lorsque cette aide présente un intérêt mutuel pour l'UE et le pays bénéficiaire. Les pays candidats recevront une assistance similaire, et bénéficieront en outre d'une aide pour se préparer à la mise en œuvre des Fonds structurels et du Fonds de développement rural après l'adhésion, ainsi qu'à l'application totale de l'acquis communautaire.

### Progrès et perspectives en termes de modernisation et de réforme

Tous les pays couverts par l'IAP ont entrepris des réformes des ressources humaines, qui ont atteint divers stades de mise en œuvre.

En Croatie, une stratégie cohérente doit être élaborée dans le domaine du développement des ressources humaines et de l'enseignement. Elle se fondera sur les concepts d'apprentissage tout au long de la vie et de société du savoir, et sur le principe d'un partenariat stratégique entre les acteurs publics et privés. L'**ancienne République yougoslave de Macédoine** recevra une aide destinée à sa Stratégie nationale de développement de l'éducation 2005-2015. L'appui de l'UE a donné une impulsion considérable à la réforme du système éducatif en **Turquie**. L'analyse du marché de l'emploi, les programmes d'études basés sur les compétences et la formation des enseignants sont des éléments clés de cette réforme. À partir de 2007, l'ETF se fondera sur ces initiatives pilotes, les approfondira et les diffusera à travers le pays, en tenant pleinement compte du contenu du futur programme opérationnel relatif au développement des ressources humaines (volet IV de l'IAP).

En **Albanie**, le perfectionnement et la mise en œuvre de la Stratégie éducative nationale nécessitent une forte volonté politique de la part de tous les acteurs impliqués et un développement accru des capacités des institutions nouvellement créées (Conseil et Agence de l'enseignement et la formation professionnels). L'éducation est considérée comme l'un des défis majeurs du **Kosovo**, car des investissements supplémentaires sont indispensables pour accroître la fréquentation des établissements, notamment au niveau de l'enseignement obligatoire. Des stratégies de décentralisation à l'échelle municipale et des projets de cours pour adultes ont été adoptés, mais la gouvernance et le cadre juridique doivent être améliorés.

Au cours de ces cinq dernières années, le **Monténégro** a entrepris des réformes ambitieuses couvrant l'ensemble de son système éducatif, y compris un effort de financement significatif. Toutefois, il doit encore améliorer la qualité et l'efficacité générale de l'enseignement.

En **Serbie**, le ministère de l'éducation a lancé des réformes ambitieuses en vue de moderniser le système d'enseignement et de formation grâce à l'élaboration de politiques et d'activités pilotes. Toutefois, les réformes envisagées dépendent fortement de sa capacité de mise en œuvre et des fonds disponibles. Une attention particulière doit être accordée aux besoins de formation des adultes. En **Bosnie-Herzégovine**, l'UE et les autres donateurs ont investi dans la réforme de l'enseignement et la formation professionnels et dans d'autres domaines liés au développement des ressources humaines pour plus de 10 ans. L'approche ascendante doit être soutenue au cours des prochaines années en introduisant des changements au niveau du système, en améliorant les mécanismes de prise de décisions, et en renforçant l'harmonisation avec l'évolution européenne.

En ce qui concerne les pays en phase de préadhésion de l'Europe du Sud-Est, l'année 2007 amènera des défis régionaux majeurs: les négociations concernant le statut du Kosovo se poursuivront et d'autres questions constitutionnelles fondamentales, telle l'indépendance du Monténégro, seront au centre de l'actualité. Ces évolutions pourraient affecter la stabilité politique de la région, et menacer l'ensemble de la politique des relations extérieures vis-à-vis de la région.

Les progrès du processus de préadhésion au-delà des questions liées au développement des ressources humaines pourraient exercer un impact sur la priorité accordée par l'ETF aux différents pays.

## **Activités et objectifs de l'ETF au titre de l'Instrument d'aide de préadhésion en 2007**

Tous les pays couverts par l'IAP recevront l'assistance suivante: conseils liés à l'agenda 2010 de l'UE et ses implications concernant la conception de stratégies pour les pays partenaires, possibilité de soutenir l'apprentissage de l'esprit d'entreprise en adhérant à la Charte européenne des PME, aide à la conception de politiques d'inclusion sociale en faveur des minorités, et participation aux réseaux régionaux soutenus par l'UE pour enrichir leur expérience et accéder aux informations sur l'évolution politique. Ces activités permettront aux pays partenaires d'exploiter au mieux les possibilités d'analyser et d'utiliser des choix politiques dans leur contexte spécifique. Elles amélioreront les capacités des deux groupes de pays (candidats et candidats potentiels) à se conformer progressivement aux pratiques internationales. Elles aborderont des questions reflétant les priorités nationales transversales et l'aptitude à mener des réformes (y compris les questions liées à la gestion des ressources humaines): cadres de qualifications, assurance qualité, décentralisation, gestion, financement, transparence et stratégies d'apprentissage tout au long de la vie dans différents secteurs de l'éducation et la formation.

L'ETF aidera la Turquie, le Kosovo et l'Albanie à définir leurs politiques des ressources humaines en stimulant le dialogue entre les parties prenantes afin de donner une impulsion aux réformes. Elle favorisera le développement des capacités<sup>9</sup> de tous les pays d'Europe du Sud-Est dans le cadre de son appui actuel au développement de l'expertise au niveau de la formation des enseignants et de l'organisation des processus d'apprentissage. De plus, des initiatives de développement des capacités aideront la Turquie, la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine à se préparer aux projets relevant du FSE, et la Bosnie-Herzégovine, la Serbie, le Monténégro, le Kosovo et l'Albanie à élaborer et appliquer des politiques actives du marché de l'emploi.

Les documents liés au programme d'élargissement, remis à la Commission par l'ETF (documents d'évaluation conjointe<sup>10</sup>, mémorandums conjoints sur l'inclusion (JIM)<sup>11</sup>, procédures opératoires standard et rapports sur l'état d'avancement), et la coopération avec le Cedefop<sup>12</sup> au titre du projet « Éducation et formation 2010 » ne concernent que la Turquie, la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

En 2007, les principales activités de l'ETF liées à l'élargissement seront les suivantes:

---

<sup>(9)</sup> Avec l'appui du Fonds fiduciaire italien.

<sup>(10)</sup> Les documents d'évaluation conjointe relèvent de la Stratégie européenne pour l'emploi.

<sup>(11)</sup> JIM = Joint Inclusion Memorandum.

<sup>(12)</sup> Pour un aperçu du plan, se reporter à l'annexe.



1. Fournir un appui à la Commission européenne<sup>13</sup> à travers diverses actions:
  - développer les informations de l'ETF (sur le contexte politique et socio-économique, l'enseignement, la formation et le marché de l'emploi du pays), notamment en élargissant les contacts et réseaux nationaux afin d'atteindre des sphères politiques plus influentes,
  - participer à la programmation de l'IAP afin de développer les capacités de gestion nationale, y compris, dans la plupart des pays, les structures de gestion locales et régionales. L'apport de l'ETF se concentrera sur les priorités et recommandations identifiées par la Commission européenne et les analyses nationales de l'ETF,
  - soutenir le programme d'élargissement, y compris la coopération avec le Cedefop et les pays candidats, et plus spécifiquement les instruments et analyses utilisés pour développer les ressources humaines (documents d'évaluation conjointe, JIM, procédures opératoires standard et rapports sur l'état d'avancement en particulier);
2. Promouvoir le programme communautaire Éducation et formation 2010 (E&T 2010) en tant que source d'information pour les responsables politiques de la région<sup>14</sup>;
3. Contribuer à l'analyse des politiques et aux conseils sur l'inclusion sociale en insistant sur l'accès des minorités à l'enseignement, la formation et l'emploi et sur le développement socio-économique des territoires moins prospères qui abritent une forte concentration de minorités<sup>15</sup>;
4. Effectuer des évaluations et rédiger des rapports sur l'apprentissage de l'esprit d'entreprise dans le cadre de la Charte européenne des PME<sup>16</sup>, en consultant les décideurs politiques des pays en phase de préadhésion;
5. Faciliter l'apprentissage politique des décideurs dans les domaines liés au développement des ressources humaines grâce au dialogue, à l'analyse des politiques et à la coopération régionale dans des domaines précis tels que le financement, la décentralisation et l'assurance qualité;
6. Améliorer la gouvernance et les capacités administratives dans le domaine de l'emploi<sup>17</sup>. Pour les pays candidats, soutenir la préparation à la programmation, l'application et la gestion du FSE, dans le cadre de la Stratégie européenne pour l'emploi, en tenant compte des objectifs communautaires en termes d'inclusion sociale, d'enseignement et de formation, et d'égalité entre les sexes. Pour les candidats potentiels, appuyer l'élaboration de politiques actives du marché de l'emploi;
7. Renforcer l'expertise et les réseaux professionnels au niveau de l'organisation des processus d'apprentissage et de la formation des enseignants;
8. Impliquer les parties prenantes dans la formulation et la mise en œuvre des politiques en créant:
  - un réseau institutionnel composé de personnes directement nommées par les autorités nationales, qui sera le principal point de contact pour les travaux de l'ETF dans le pays et qui participera périodiquement aux réunions régionales où les pays partenaires mettent en commun leurs idées sur les politiques et approches. Les pays candidats participent déjà au conseil de direction de l'ETF en tant qu'observateurs,
  - un réseau politique à plus niveau réunissant les responsables politiques des pays partenaires, qui pourra progressivement participer, aux côtés des États membres, aux réunions consacrées à l'évolution communautaire en matière de développement des ressources humaines, dans le cadre du Conseil de l'éducation (ministres) ou des réunions et initiatives

---

(<sup>13</sup>) Requêtes directes de la DG ELARG, de la DG EMPL et des délégations.

(<sup>14</sup>) Requête directe de la DG EAC.

(<sup>15</sup>) Requête directe de la DG ELARG.

(<sup>16</sup>) Requête directe de la DG ENTR.

(<sup>17</sup>) Requête directe de la DG EMPL.

des directeurs généraux de la formation professionnelle (DGFP). Les pays candidats assistent déjà à certaines de ces manifestations en tant qu'observateurs,

- des réseaux d'expertise technique organisés selon des priorités thématiques liées aux projets de l'ETF et financées par ces derniers.

### ***Activité 2: Contribuer à la prospérité et au développement de la région voisine par la coopération et le partenariat au niveau de la conception et la mise en œuvre des politiques de développement des ressources humaines***

La Politique européenne de voisinage (PEV) entend créer une zone de prospérité, stabilité et sécurité pour l'UE et ses voisins.

L'IEVP est un instrument axé sur les politiques et fondé sur le partenariat, qui offre une approche distincte et privilégie les modalités d'intervention favorisant la réforme systémique et complète de secteurs prioritaires spécifiques. Cette approche plus sectorielle laisse l'initiative aux pays partenaires, qui doivent définir eux-mêmes les priorités de l'assistance.

Cela signifie que l'ETF doit accorder une place accrue aux activités de conseil (concernant la conception, l'application ou le suivi des politiques) et consacrer des ressources à améliorer les capacités des pays partenaires à réaliser ces réformes. Accompagner les pays partenaires dans leur processus d'introduction et de mise en œuvre des réformes nécessitera un investissement soutenu à moyen terme.

Cet investissement ne peut pas être maintenu pour tous les pays: l'ETF doit établir des priorités quant aux niveaux d'investissements bilatéraux réalistes. Cela exige une grande flexibilité de sa part et présuppose que chaque pays dispose d'informations et de réseaux suffisants pour répondre efficacement aux changements de priorités.

Les politiques de l'UE dans le pays, l'importance accordée au développement des ressources humaines dans les plans d'action de la PEV et les documents de programmation de l'IEVP, les perspectives d'intervention future sur le terrain, l'inclusion du développement des ressources humaines dans les plans stratégiques de lutte contre la pauvreté ou autres documents équivalents, sont des critères essentiels des priorités de l'investissement. Les autres critères à prendre en considération sont le degré d'engagement des parties prenantes nationales envers le processus de réforme, la situation politique du pays et, de manière plus générale, le contexte national, plus ou moins propice à la réforme.

## **Priorités et perspectives en termes de modernisation et de réforme**

L'ETF investira de manière substantielle en **Égypte**, en **Jordanie**, au **Maroc**, en **Ukraine**, en **Arménie** et en **Azerbaïdjan** afin d'appuyer les processus de réforme en cours, dans le cadre d'actuelles et futures interventions de l'UE ou d'initiatives de réformes nationales. Ces pays occupent une place prioritaire dans le calendrier de l'UE et offrent des conditions nationales favorables aux réformes. Les activités de l'ETF dans tous les pays se conformeront strictement aux interventions de l'UE et requêtes spécifiques de la Commission. La **Moldavie** deviendra également un pays prioritaire en tant que voisine directe de l'UE. Les interventions de l'ETF seront plus approfondies, privilégieront l'appui à la conception et l'application des politiques, et auront un caractère systémique. En Jordanie, l'ETF continuera à soutenir le développement des capacités et conditions nécessaires pour influencer sur les politiques relatives à l'enseignement et la formation professionnels. En Égypte, l'ETF assistera les autorités nationales et la Commission en évaluant la progression des réformes, et notamment la contribution du projet MEDA d'enseignement et de formation professionnels (MEDA-VET) à la réforme du système et à l'élaboration d'une stratégie sectorielle. Au Maroc, en particulier, l'ETF continuera à aider les parties prenantes dans leurs efforts d'évaluation des réformes nationales. L'ETF soutiendra l'actuel processus de décentralisation en Ukraine et l'action de la Commission dans la réforme de la politique sectorielle en Arménie.

La **Russie**, malgré les limites de l'assistance communautaire dans son secteur éducatif, offre un contexte favorable et s'est fermement impliquée dans le processus de décentralisation que l'ETF continuera à soutenir. La Russie offre également des perspectives satisfaisantes en termes d'apprentissage par les pairs dans les pays voisins, et notamment en Ukraine. En **Syrie**, **Algérie** et **Tunisie**, d'importants projets MEDA contribuent à la réforme générale du système; l'ETF les appuiera par des interventions complémentaires limitées.

L'ETF continuera par ailleurs à encourager les débats nationaux et la sensibilisation aux cadres de qualifications nationaux en Ukraine, en Russie, dans le Caucase et dans plusieurs pays MEDA.

En **Cisjordanie** et à **Gaza**, en **Israël**, en **Bélarus** et au **Liban**, les interventions de l'ETF seront plus limitées et se concentreront sur la diffusion des informations et le maintien d'un niveau de renseignement suffisant pour fournir des conseils pertinents aux services de la CE.

La région voisine de l'Europe, qui comprend les pays d'Europe orientale, de la Méditerranée et du Proche et Moyen-Orient, est très hétérogène. La rapidité et l'intensité des partenariats entre l'UE et les pays participants varient considérablement. Dans les régions très instables, les priorités des relations extérieures et des interventions liées de l'UE peuvent changer brusquement à la suite de l'évolution du contexte politique et/ou socio-économique.

Dans la région méditerranéenne, l'accent de l'IEVP sur les objectifs bilatéraux sera complété par l'approche régionale encouragée par le processus de Barcelone et le projet MEDA « Éducation et formation pour l'emploi » (MEDA-ETE) de la Commission, très favorable à la coopération régionale. L'approche distincte et personnalisée des accords convenus avec chaque pays au titre de la PEV et la grande hétérogénéité des pays impliqués, si elles ne menacent pas complètement la coopération régionale, la fragilisent tout au moins.

L'ETF risquant d'être limitée dans ses capacités, elle devra privilégier son activité de conseil, en soutenant tout le processus de mise en œuvre des politiques, de la conception à l'application et au suivi. L'ETF devra également établir des priorités parmi les mesures de développement des capacités des administrations nationales et locales et des partenaires sociaux impliqués dans le développement des ressources humaines. La présence d'un grand nombre de donateurs bilatéraux et multilatéraux dans la région IEVP souligne qu'il est important d'éviter la fragmentation de l'aide en utilisant des approches sectorielles.

## **Activités et objectifs de l'ETF au titre de l'IEVP en 2007**

L'étude stratégique de la PEV, ses plans d'action et les documents de programmation de l'IEVP font du développement des ressources humaines un élément essentiel de l'augmentation de la compétitivité, de l'inclusion sociale et de la citoyenneté active. Le premier défi dans cette région consiste donc à **dépasser les strictes frontières du système d'enseignement et de formation** et à s'intéresser au contexte économique et social plus vaste du pays.

Malgré l'hétérogénéité de la région IEVP, tous les pays doivent aborder des questions politiques clés, telle l'**administration** des systèmes, dans le cadre de ces réformes structurelles. Tous les pays de la région affrontent ce problème qui naît fréquemment de l'absence de véritable dialogue entre les responsables politiques. En conséquence, les interventions de l'ETF se concentrent fortement sur l'élaboration des politiques. Les systèmes d'enseignement et de formation restent très centralisés et dirigés par les gouvernements. La décentralisation, l'autonomie accrue des centres éducatifs, le dialogue social et le développement généralisé des partenariats sociaux (aux niveaux national, régional et local et à l'échelle des écoles) sont des éléments clés à aborder dans tous les pays. Ces réformes doivent s'accompagner de la conception de mécanismes visant à améliorer l'efficacité et la responsabilité à tous les niveaux, et à développer les capacités de suivi des progrès de la réforme.

La révision des mécanismes de **financement** représente un autre défi commun à la région. Dans la plupart des pays, les systèmes de formation sont essentiellement financés par les budgets publics. L'absence de liens entre investissements et résultats a généré une grande inefficacité. Dans certains cas, en particulier en Europe orientale, ce système a entraîné un sous-financement constant, les investissements dans la formation étant réduits en raison de l'existence d'autres besoins pressants.

Un autre défi important concerne la nécessité d'améliorer les liens entre les différents « sous-secteurs » de l'enseignement et de la formation, tels les systèmes de formation continue. Il faudrait également créer des structures de qualifications claires et complètes qui permettraient de comparer les données. Dans les pays souffrant de taux de chômage élevés, de nouvelles voies et perspectives devront être offertes aux habitants, afin qu'ils puissent poursuivre un apprentissage tout au long de leur vie.

La nécessité de disposer d'informations transparentes sur les qualifications représente également une priorité dans le contexte du renforcement de l'intégration et de l'accès facilité au marché de l'UE. La **transparence des informations relatives aux systèmes d'enseignement et de formation**, y compris la comparabilité des qualifications, représente un objectif majeur requérant la collaboration de l'UE et

des pays partenaires. Cette question doit également être examinée à la lumière d'une intégration accrue des marchés de l'emploi et de la priorité élevée accordée par la PEV à la question des migrations. La sensibilisation aux politiques de l'UE dans les domaines pertinents et leur éventuelle transposition dans les pays partenaires représentent également des défis considérables en vue de renforcer l'intégration.

En 2007, les principales activités de l'ETF liées à la politique de voisinage couvriront les domaines suivants:

1. Appui à la Commission européenne à travers diverses actions:
  - préparer de nouvelles interventions de l'IEVP qui nécessiteront une analyse plus stratégique et plus complète, capable de faciliter une prise de décision éclairée concernant les programmes sectoriels et la définition des questions clés à aborder lors de la préparation de vastes initiatives,
  - soutenir le lancement des projets Tacis et MEDA, et en particulier faire le point sur leur contribution à l'ensemble de la réforme,
  - soutenir les services de la Commission au niveau de la conception, de l'application et du suivi des politiques extérieures. L'apport d'informations pour contrôler les progrès de la réforme représentera une caractéristique importante des nouveaux instruments des relations extérieures. Cette aide pourrait inclure, si nécessaire, une contribution aux programmes thématiques pertinents (tels les programmes sur les migrations et l'investissement dans le capital humain);
2. Apprentissage de l'esprit d'entreprise et développement des compétences. Dans le cadre du partenariat Euro-Med et en réponse à une requête directe des services de la Commission, l'ETF aidera la DG Entreprise à mettre en œuvre la Charte euro-méditerranéenne des entreprises pour les questions liées à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise et à l'amélioration des compétences. L'ETF cherchera à créer une coordination et des synergies avec le projet régional MEDA sur l'éducation et la formation, et notamment son troisième volet (aider les jeunes chômeurs à devenir des travailleurs indépendants et à créer des microentreprises);
3. Projet régional MEDA « Éducation et formation pour l'emploi » (MEDA-ETE). Comme les années précédentes et en accord avec les services de la CE, l'ETF offrira un appui complémentaire à la préparation d'études thématiques, notamment pour accroître les recherches dans ce domaine et pour soutenir la durabilité des principaux réseaux. Des fonds complémentaires seront également fournis pour renforcer les synergies entre MEDA-ETE et les autres interventions de l'ETF;
4. Conseils visant à soutenir les processus de réforme de l'enseignement et la formation professionnels. Dans le contexte de l'effort d'élaboration de politiques sectorielles, l'ETF privilégiera les conseils en stratégie politique et le développement des capacités institutionnelles des pays partenaires prioritaires. Cela inclura la conception de programmes d'appui spécifiques pour accompagner les efforts de réforme. L'accent sera placé sur la décentralisation en Ukraine et sur le développement des capacités d'évaluation des réformes au Maroc. En Arménie, Égypte et Jordanie, l'aide se concentrera sur le renforcement des capacités pour l'ensemble des politiques sectorielles, conformément aux actuelles et futures interventions de l'UE;
5. Cadres de qualification. Ce projet a débuté l'année dernière dans presque tous les pays de la région IEVP. La première phase s'est concentrée sur la sensibilisation, en présentant les cadres nationaux de qualifications (CNQ) et les débats connexes aux ministères, partenaires sociaux et organisations professionnelles, tandis que la seconde phase appuiera l'élaboration de stratégies nationales. En se fondant sur les groupes de travail nationaux créés lors de phases antérieures et en estimant que les CNQ peuvent fournir un cadre de référence stratégique aux réformes actuelles ou futures de l'enseignement et la formation (y compris l'enseignement général et l'enseignement supérieur), ce projet concevra des initiatives nationales spécialement adaptées au stade de la réforme, aux autres interventions de l'UE et de l'ETF et au degré de compréhension des CNQ. Ces

initiatives pourraient inclure la mise au point d'expériences pilotes dans un secteur spécifique. Le cas échéant, les événements européens seront utilisés comme points de référence dans les discussions. L'apprentissage par les pairs jouera un rôle clé. Le projet étudiera également les impacts sur le financement;

6. Fonction d'observation du développement des ressources humaines. Ce projet renforcera les capacités institutionnelles et méthodologiques nationales, en particulier dans les pays prioritairement soutenus par MEDA, afin d'appuyer la définition des politiques des ressources humaines pour le marché de l'emploi. Les activités privilégieront l'analyse et l'évaluation des informations et la formulation de recommandations dans le contexte de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne. L'accent sera placé sur la création de réseaux parmi les responsables politiques afin de promouvoir les réformes économiques et sociales générales. Les réseaux réuniront les ministères de l'emploi, de l'économie et de l'éducation, les offices statistiques nationaux, les partenaires sociaux et d'autres organes décisionnels. Cette activité de l'ETF complète le réseau d'observation MEDA-ETE qui se concentre sur les échanges et l'évolution à l'échelle régionale;
7. Création de réseaux dans le cadre de l'IEVP. La coopération régionale est un élément important dans la plupart des études stratégiques de la PEV. Au-delà de la coopération sous-régionale, c'est-à-dire la coopération entre les pays d'Europe orientale, du Caucase et de Méditerranée, il est intéressant de conserver un réseau régional de responsables politiques à l'échelle globale de l'IEVP en tant que forum permettant d'échanger des expériences sur les méthodologies et le processus d'élaboration et d'application des politiques. Ce réseau doit être un instrument supplémentaire de l'apprentissage des stratégies de réforme. Il doit également aider à conserver un niveau minimal d'informations sur la situation des pays, en particulier ceux où l'ETF est peu présente. Des réseaux d'expertise technique seront organisés selon des priorités thématiques liées aux projets de l'ETF et financées par ces derniers.

### ***Activité 3: contribuer à la coopération au développement et à la coopération économique par l'intermédiaire de l'Instrument de coopération au développement***

Pour l'ETF, 2007 sera une année de transition, au cours de laquelle l'ICD deviendra l'instrument de l'aide dans les pays d'Asie centrale: Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan.

L'ICD sera introduit pendant que la mise en œuvre des projets déjà approuvés se poursuivra, avec le programme Tempus dédié à l'enseignement supérieur dans l'ensemble des cinq pays et les projets Tacis existants (aide à la politique de l'emploi au Kirghizistan et appui à la réforme de l'enseignement et la formation professionnels au Kazakhstan et en Ouzbékistan). L'UE continuera également à soutenir le développement de la formation et des compétences de la population pauvre de certaines zones géographiques grâce aux programmes pilotes de réduction de la pauvreté relevant de Tacis III.

L'UE continuera à soutenir l'enseignement supérieur dans le cadre de l'ICD, avec un programme qui prendra la suite de l'actuel programme Tempus. De plus, les interventions axées sur le développement des communautés grâce à des programmes de développement rural et local devraient inclure des éléments pleinement intégrés de valorisation de la formation et des compétences.

En Asie centrale, l'impact au niveau des politiques représente un grave défi. Les changements géopolitiques potentiels et l'instabilité de la région, l'évolution des priorités nationales et l'hésitation à participer aux débats internationaux sur les politiques et approches créent un contexte exigeant. Toutefois, les discussions politiques, malgré leur caractère difficile, demeurent nécessaires pour développer les systèmes d'enseignement et de formation dans les pays. Les interventions risquent souvent d'être considérées comme une intrusion externe dans les questions nationales. Afin de réduire ce risque, elles devront être organisées autour d'approches facilitant l'apprentissage des politiques, en coopération étroite avec les principales parties prenantes du pays.

Il est également impératif de clarifier les liens essentiels entre les stratégies de réduction de la pauvreté, le développement des compétences et la réforme du système d'enseignement et de formation professionnels, afin de garantir des approches durables de la valorisation des compétences dans le cadre des programmes de développement rural et local, et d'intégrer cette question dans les discussions sur la réforme actuelle du système d'enseignement et de formation.

## **Progrès et perspectives en termes de modernisation et de réforme**

Les pays d'Asie centrale sont très engagés dans la réforme éducative et affrontent toujours des défis majeurs. À l'origine, la plupart des pays se sont concentrés sur la réforme de l'enseignement général, en plaçant l'accent sur les enseignements primaire et supérieur, à l'exception de l'Ouzbékistan qui a privilégié le développement d'un nouveau type d'enseignement professionnel au niveau de l'enseignement secondaire supérieur. Le Turkménistan a instauré des changements ambitieux dans son système d'enseignement et de formation, qui risquent de compromettre le développement éducatif durant plusieurs générations.

L'enseignement supérieur en Asie centrale rencontre encore divers problèmes en termes de qualité, comparabilité et transparence. Les systèmes d'enseignement et de formation professionnels se heurtent à de graves défis. Bien que l'Ouzbékistan se distingue par l'ampleur de sa réforme (création d'un vaste réseau de nouveaux établissements professionnels), tous les pays continuent à partager un certain nombre de défis clés. Les domaines prioritaires d'intervention dans la région incluent:

- l'atténuation des disparités entre l'offre et la demande de compétences, à travers le développement de systèmes d'enseignement et de formation complets susceptibles de répondre aux nouvelles qualifications requises à tous les niveaux,
- le développement de l'enseignement technique post-secondaire et de l'enseignement supérieur à l'extérieur de l'université,
- la contribution du développement des compétences à la réduction de la pauvreté,
- l'inclusion systématique du développement des compétences dans les processus de développement rural et local,
- l'élaboration de mécanismes permettant de promouvoir la formation adulte et d'introduire des systèmes d'apprentissage tout au long de la vie,
- l'amélioration du contenu de l'enseignement et la formation professionnels, y compris la formation des enseignants et formateurs,
- le développement des capacités institutionnelles, y compris les réformes de la gouvernance et du financement.

## **Activités et objectifs de l'ETF au titre de l'Instrument de coopération au développement en 2007**

L'ETF interviendra dans deux domaines principaux en 2007. En premier lieu, elle analysera les systèmes éducatifs actuels en utilisant le concept de CNQ en tant qu'outil de référence incluant tous les niveaux de l'enseignement technique supérieur et de l'enseignement et la formation professionnels. En second lieu, elle examinera de plus près le lien entre développement des compétences et réduction de la pauvreté, et la contribution du système éducatif au développement économique et social général. Ces deux domaines d'intervention ont été choisis car ils permettent d'aborder tout un éventail de thèmes transversaux (pertinence, assurance qualité, participation des parties prenantes) de manière intégrée, malgré des fonds limités.

En 2007, les principales activités de développement et coopération de l'ETF couvriront les domaines suivants:

1. Apport de l'appui requis à la Commission;
2. Contribution du cadre de qualifications à la réforme complète de l'enseignement et la formation au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan. Les principales activités entreprises à cette fin incluront la promotion d'une compréhension commune du concept de CNQ et la liaison entre la conception du cadre et les caractéristiques générales des systèmes d'enseignement et de formation nationaux. Les capacités techniques et professionnelles initiales nécessaires à la

conception des CNQ seront développées grâce à des témoignages fondés sur l'expérience, afin d'obtenir un consensus de base parmi les principales parties prenantes quant à la politique à adapter dans chaque pays. Ce projet offrira également une plateforme à la coopération régionale et à l'échange d'expériences;

3. Conseil en stratégie politique afin d'inclure le développement des compétences dans les initiatives de développement rural et local, et de le lier aux actuels débats sur la réforme de l'enseignement et la formation professionnels au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan. Les principales activités à entreprendre pour atteindre ce résultat incluent une série d'exercices d'apprentissage politique destinés à préparer des lignes de conduite fondées sur l'expérience. La réforme du système éducatif se fondera sur ces directives pour adapter les établissements professionnels aux besoins des élèves locaux et aux compétences requises dans les entreprises. Des conseils préciseront comment inclure le développement des compétences dans les programmes de réduction de la pauvreté et de développement rural, aux côtés de la réforme du système d'enseignement et de formation professionnels;
4. Développement des informations pour se préparer à l'évaluation conjointe par les pairs en 2008;
5. Extension du réseau de contact de l'ETF dans la région, grâce aux deux projets régionaux, à des conseils en stratégie politique adaptés à chaque pays (comme dans le cas du Kirghizistan), et aux contacts créés dans le cadre des services fournis à la Commission. De plus, la participation active aux réseaux de développement internationaux se poursuivra.

***Activité 4: soutenir la formulation des politiques de la Commission européenne et des pays partenaires grâce à l'innovation et l'apprentissage***

Le programme d'innovation et d'apprentissage de l'ETF améliore le développement actuel des stratégies de développement des ressources humaines dans les pays partenaires. Il veille à ce que l'ETF soutienne les travaux de la Commission européenne en fournissant une tribune aux débats internationaux et un point de référence pour analyser et utiliser les expériences de développement des ressources humaines dans les pays partenaires. Ce programme est soutenu par les processus de gestion du savoir qui intègrent les activités de l'ETF dans des actions variées: création de réseaux, conseil aux parties prenantes des pays partenaires, coopération avec les agences de développement internationales, communication externe et développement actuel des effectifs.

Le programme d'innovation et d'apprentissage:

- facilite le dialogue et les débats internationaux entre l'UE et les pays partenaires sur les stratégies et innovations liées au développement des ressources humaines,
- formule des conseils en stratégie politique fondés sur l'expérience dans les principaux domaines traités par l'UE et les pays partenaires,
- conçoit et diffuse des méthodologies et outils qui aident les parties prenantes et responsables politiques des pays partenaires à concevoir des politiques des ressources humaines pouvant bénéficier des programmes d'assistance extérieure de l'UE.

En 2007, l'ETF formera un nouveau conseil consultatif international en réponse aux recommandations de la Commission européenne à propos de la nécessaire révision de son collège consultatif actuel. Le conseil consultatif international inclura des responsables politiques reconnus provenant d'horizons internationaux, et notamment des États membres de l'UE et des pays partenaires. Il contribuera au renforcement actuel de l'ETF en tant que centre d'expertise de l'UE en devenant un forum influent pour l'intégration des aspects politiques et techniques des travaux de l'ETF. Le conseil débutera ses travaux en 2007, pour une première période de quatre ans. Il soutiendra l'ETF en offrant:

- des conseils stratégiques sur les politiques de développement des ressources humaines dans les pays partenaires,
- des contributions techniques au soutien offert par l'ETF aux politiques des pays partenaires.

Les contributions du conseil consultatif à l'ETF revêtiront plusieurs formes, y compris la participation à un symposium annuel, la collaboration technique avec l'ETF durant la formulation des stratégies avec les pays partenaires, et les réunions de comités consacrées à des thèmes spécifiques (comité de rédaction pour analyser et commenter les publications de l'ETF par exemple). Les membres du conseil consultatif offriront par ailleurs des commentaires et conseils réguliers à propos des activités de l'ETF.

Le programme d'innovation et d'apprentissage inclut également une série de projets annuels destinés à mieux comprendre l'impact de certaines questions sur les pays partenaires. Les expériences vécues dans le cadre de ces projets permettent d'apporter des conseils aux pays partenaires et à la Commission européenne.

L'objectif de cette activité est de développer l'expertise stratégique concernant un thème, un processus ou un programme précis, dans la perspective de l'assistance européenne. Les projets d'innovation et d'apprentissage:

- examinent les contenus et stratégies qui abordent une question de manière inédite ou sont susceptibles de faciliter une nouvelle approche dans le contexte d'un pays partenaire,
- amènent la Commission, l'ETF ou les pays partenaires à reconsidérer leur perception ou leur mise en œuvre d'un thème, processus ou programme,
- abordent des thèmes, programmes ou domaines stratégiques qui apparaissent clairement comme des priorités dans le cadre des objectifs de l'UE et de l'ETF,
- se concentrent sur un pays et/ou une région afin d'exploiter au mieux les expériences susceptibles de susciter des applications ou enseignements adaptés à d'autres contextes.

En 2007, cette activité aboutira à des actions de diffusion et à quatre publications sur des enseignements stratégiques, fondées sur des projets lancés en 2006 et achevés en 2007. Ces projets couvrent des recherches à caractère stratégique entreprises dans diverses régions des pays en phase de préadhésion et pays voisins (Albanie, Croatie, Serbie, Kosovo, Ukraine, Égypte, Moldavie, Maroc et Russie). Les projets susciteront des conseils en matière de politiques et de programmation qui seront partagés avec les institutions européennes et les pays partenaires en 2007. Les thèmes couverts par ces enseignements stratégiques sont les suivants:

- l'enseignement des compétences clés, telles que l'esprit d'entreprise dans le cadre de l'apprentissage continu des jeunes et des adultes,
- l'impact des migrations sur la politique de l'enseignement et la formation professionnels,
- la transition entre enseignement et formation professionnels et monde du travail,
- l'évaluation de l'impact sur la formation professionnelle continue dans la région MEDA et en Russie.

Enfin, le programme d'innovation et d'apprentissage clarifie les processus de conception et d'application des politiques, afin de révéler les contraintes et les points forts des pays partenaires dans la perspective de l'assistance extérieure. L'examen des processus politiques fait partie d'un dialogue plus général entre l'ETF, la Commission européenne, la communauté internationale du développement et les pays partenaires sur les stratégies de modernisation de l'enseignement dans les pays émergents et en développement.

Le programme permettra notamment de concevoir et de tester, en collaboration avec les parties prenantes des pays partenaires et le conseil consultatif international, des processus favorisant l'élaboration et la mise en œuvre des politiques dans le secteur des ressources humaines.

L'implication des différents pays partenaires et l'expérience de l'ETF permettent d'identifier des problèmes similaires dans plusieurs pays partenaires et de concevoir des politiques qui soient non seulement adaptées aux contextes locaux, mais facilitent en outre un meilleur apprentissage des solutions et de leurs limites, dans divers contextes. Cette approche fournira également une base plus solide pour diffuser le savoir-faire entre l'ETF d'une part, et les institutions communautaires et la communauté internationale du développement d'autre part.



### **Activité 5: fournir une assistance technique au programme TEMPUS**

La dernière phase du programme Tempus, Tempus III (2000-2006), s'achèvera durant les perspectives à moyen terme.

Tempus est lui aussi une source d'information sur les questions relatives à l'enseignement supérieur dans les pays partenaires. De nombreux projets sont des exemples intéressants du rôle que les institutions de l'enseignement supérieur peuvent jouer en tant qu'acteurs du processus de réforme, ainsi que des politiques générales dans ce domaine à l'échelle des pays et de l'UE. De nombreux pays partenaires Tempus, activement impliqués dans le processus de Bologne, définissent des éléments tels que les systèmes d'accumulation et de transfert d'unités de cours capitalisables, l'assurance qualité et la validation comme des priorités des projets Tempus. Dans ce contexte, l'ETF continuera à aider la Commission à analyser et promouvoir les réalisations et la valeur ajoutée de l'actuel programme Tempus. De plus, trois études thématiques entreprises au nom de la DG EAC, abordant des questions telles que la coopération entre les universités et les entreprises, la durabilité des projets de coopération internationale en matière d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, et l'impact du programme Tempus dans les pays partenaires, vont être achevées et largement diffusées. Les informations générées par les nombreux projets et analysées dans le cadre d'un suivi actif (contrôle administratif et sur le terrain) aideront la Commission à préparer l'évolution future de Tempus et consolideront la base de connaissances de l'ETF au service de la Communauté.

L'objectif de l'ETF concernant l'assistance technique à Tempus est de soutenir l'exécution de la troisième phase du programme Tempus, en conformité totale avec les priorités et normes de la Commission et dans le respect du cadre réglementaire de l'ETF. Dans ce contexte, la priorité ira à la mise en œuvre des activités prévues dans les régions Tempus CARDS, Tacis et MEDA afin d'aider la Commission durant la dernière année de Tempus III.

L'intervention de l'ETF s'adresse au cadre général du programme: infrastructure, ressources humaines et appui administratif à la mise en œuvre des différentes actions Tempus.

L'assistance offerte par l'ETF couvre l'ensemble du cycle du projet. Elle comprend donc la sélection, la gestion et le suivi des contrats, les informations et les publications, ainsi que l'appui administratif général.

Les services de la Commission examinent actuellement quel programme pourrait succéder à Tempus III. La phase actuelle s'achèvera à la fin 2006, et, d'après les hypothèses de planification actuelles, la gestion de l'assistance technique à Tempus relèvera à partir de la fin 2007 de l'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture à Bruxelles. L'ETF fournira une aide au transfert de l'assistance technique à l'Agence exécutive.

### **Objectifs et résultats attendus pour Tempus**

L'assistance fournie à la mise en œuvre du programme Tempus se conformera totalement aux priorités et normes de la Commission et respectera le cadre réglementaire de la Fondation. Alors que l'on pourrait s'attendre à une réduction de la charge de travail en raison de la fin prochaine de la phase III du programme Tempus, les chiffres récents montrent que les projets seront plus nombreux en 2007 qu'en 2006, en raison de la volonté toujours croissante des pays partenaires de participer au programme Tempus. Au cours de cette année, le département Tempus coordonnera la gestion de quelque 1 200 projets en cours. Conformément au cycle de projet, les activités de sélection incluront le traitement des soumissions reçues consécutivement aux appels à candidatures «Mesures structurelles et complémentaires» (145 propositions reçues) et «Bourses de mobilité individuelles» (394 propositions reçues), lancés en octobre 2006, s'inscrivant dans le cadre du programme Tempus. L'évaluation technique et académique sera parachevée et les résultats de la sélection devraient être connus en janvier et avril 2007. La sélection des projets européens communs (PEC), à soumettre jusqu'au 15 décembre 2006 sera organisée par le département Tempus de la Fondation et les résultats devraient être prêts pour juillet 2007. Les conventions de subvention pour les projets sélectionnés seront préparées et envoyées aux bénéficiaires.

La gestion des contrats au niveau des finances et du contenu, notamment sous la forme d'un contrôle préventif, d'un suivi sur le terrain et d'activités d'orientation et de soutien d'ensemble, sera assurée pour plus de 800 projets Tempus en cours. Un nouveau système intégré de notation (suivi sur documents et

sur le terrain) sera mis en œuvre en 2007. La campagne d'audit 2006/2007 sera réalisée au printemps 2007.

Afin de stimuler la visibilité du programme Tempus, les études d'impact seront finalisées, éditées et publiées en diverses langues au premier semestre de 2007. Des instruments de promotion seront produits et, afin de faire connaître plus largement les réalisations de Tempus à ce jour, une distribution étendue de publications et d'instruments de promotion sera réalisée. La fourniture globale d'outils informatiques pertinents et la mise à niveau des systèmes d'information existants seront poursuivies tout au long de l'année 2007. En ce qui concerne le soutien administratif général, le département Tempus de la Fondation assurera la gestion des conventions Tempus par une préparation et un suivi quotidiens des engagements, des activités de présentation de rapports et de surveillance, le contrôle et le paiement des factures, et des contacts réguliers avec des fournisseurs avec contrats cadres.

Des activités préparatoires dans la perspective du programme futur destiné à remplacer Tempus et un soutien à la nouvelle unité Tempus au sein de l'agence exécutive, si la Commission en fait la demande, seront assurés.

## **Grand axe 2: communication d'entreprise**

L'ETF publiera les informations et les analyses réunies dans le cadre de ses travaux destinés à la Commission européenne, et les diffusera auprès des autres institutions de l'UE impliquées dans l'assistance extérieure au développement des ressources humaines, des parties prenantes et experts des pays partenaires, et de la communauté internationale du développement.

Les principaux objectifs des activités de communication de l'ETF sont de soutenir l'élaboration des politiques et le partage des connaissances dans son domaine de compétence et de responsabilité, d'améliorer l'impact des programmes d'assistance extérieure de l'UE, et de développer la communication avec les citoyens, conformément aux objectifs de la Commission européenne<sup>18</sup> visant à diffuser les informations et à encourager le dialogue et les débats.

En 2007, l'ETF privilégiera la diffusion d'informations et l'échange d'expertise, de connaissances et d'expériences. Elle utilisera à cette fin les publications, Internet, les médias, les réunions et d'autres moyens appropriés, en tenant particulièrement compte des nouvelles technologies et de la diversité linguistique de son principal public. La qualité des activités de communication de l'ETF influe sur l'organisation en tant que centre d'expertise, et les publications et autres outils de communication sont évalués selon des critères d'exactitude, de fiabilité, de cohérence, de pertinence, d'efficacité, de pragmatisme et d'innovation. Afin de garantir des publications de grande qualité, l'ETF sera assistée par son comité de rédaction, qui inclut des effectifs de l'ETF et des membres extérieurs.

## **Grand axe 3: apprentissage organisationnel: renforcement du savoir et des systèmes**

En ce qui concerne les priorités de la gestion stratégique en 2007, l'ETF collaborera étroitement avec la Commission, les États membres et les pays partenaires afin d'appliquer les objectifs stratégiques inclus dans les perspectives à moyen terme pour la période 2007-2010. L'ETF consultera régulièrement les organes de la Commission, afin de veiller à ce que les services et l'expertise fournis soient conformes aux priorités des relations extérieures de l'UE et à toute modification de ses objectifs et fonctions susceptible de survenir après la révision du règlement du Conseil relatif à l'ETF en 2007.

L'une des principales préoccupations de l'ETF, identifiée dans l'évaluation externe triennale de 2006, sera de renforcer les liens entre ses priorités à moyen terme, son programme de travail annuel, ses plans nationaux et son rapport d'activité annuel. L'ETF devra impérativement améliorer la pertinence et la mesurabilité de ses objectifs et indicateurs dans les contextes où son action n'est qu'un facteur parmi d'autres.

---

(18) Le Plan D est la stratégie de communication adoptée par la Commission européenne pour informer les Européens de ses activités.

L'ETF continuera à coopérer avec les États membres et les donateurs pour faciliter l'échange d'informations et l'analyse des approches de l'assistance dans le domaine des ressources humaines. La liaison avec les États membres se concentrera avant tout sur les initiatives permettant de diffuser les expériences de chaque État auprès des pays partenaires, en organisant visites d'études ou échanges. S'agissant de la coopération avec les donateurs, l'ETF continuera à s'assurer que les résultats de son programme d'innovation et d'apprentissage et de ses interventions dans les pays partenaires soient communiqués à la communauté des donateurs afin de soutenir leurs activités.

En ce qui concerne la gouvernance, l'ETF continuera à collaborer étroitement avec la Commission et le conseil de direction afin de veiller à ce que ce dernier s'acquitte efficacement de ses tâches. La communication de la Commission sur l'évaluation externe de l'ETF propose un changement substantiel au niveau de la structure et de l'organisation du conseil de direction, conformément aux principes énoncés dans l'accord interinstitutionnel. De plus, l'évaluation externe a recommandé d'envisager la création de sous-comités au sein du conseil de direction, chargés de traiter les dossiers spécifiques. En assurant le secrétariat du conseil de direction, l'ETF suivra ces mutations afin de garantir qu'elles contribuent à la réalisation de la structure finale prévue par le Conseil et qu'elles soutiennent tout processus de transition.

Conformément aux observations de l'évaluation externe, l'ETF espère que la seconde structure de gestion, le collège consultatif, cessera d'être un réseau statutaire en 2007. L'ETF continuera toutefois à veiller à l'implication totale des parties prenantes des pays partenaires, États membres, établissements éducatifs, experts et donateurs dans ses activités. À partir de 2007, la gestion relèvera à la fois des réseaux régionaux ou réseaux d'experts et du conseil de direction.

Le cadre réglementaire de l'ETF évolue conformément aux changements plus généraux en cours dans les principales institutions de l'UE. L'ETF poursuivra ses efforts afin d'anticiper et de respecter les nouvelles exigences liées à cette évolution. Elle mettra plus particulièrement l'accent sur la conformité aux normes de contrôle interne, notamment en ce qui concerne la consolidation de sa capacité d'évaluation des risques et de vérification interne. L'ETF s'attachera en outre à mieux respecter certains éléments de la réglementation de la fonction publique communautaire, notamment la directive sur la protection des données à caractère personnel, et à s'adapter à la mise à jour de la directive sur la passation des marchés publics. Elle veillera enfin à parachever la modification de ses normes comptables dans la perspective de la méthode de la comptabilité d'exercice, et à se préparer à l'adoption d'un nouveau progiciel de gestion financière développé par la Commission européenne (suite ABAC).

Une attention accrue est accordée à l'évaluation et aux études d'impact, qu'il s'agisse des activités et projets de l'ETF ou du développement de son expertise sur le terrain. L'évaluation externe réalisée en 2005 a donné lieu à une communication de la Commission en 2006. L'ETF s'inspire des conclusions de cette évaluation externe, de même que de nouveaux rapports du service d'audit interne et de la Cour des comptes, pour définir et mettre en œuvre des plans d'action visant à améliorer son niveau de performance. Ces plans d'action et les rapports d'exécution ultérieurs, approuvés par le conseil de direction, sont communiqués aux institutions concernées.

En 2005, l'ETF a créé une structure organisationnelle plus flexible pour ses départements opérationnels. En 2006, elle a entrepris la révision de ses activités de soutien administratif et de coordination. Cette structure a réuni les départements régionaux précédemment scindés de l'ETF en un seul département opérationnel, afin de favoriser une meilleure diffusion du savoir et de l'expertise dans l'ensemble de l'agence. Le déploiement de l'expertise dans ce nouveau département a bénéficié de la mise en place d'un exercice de recensement des compétences, afin d'adapter les compétences des effectifs aux tâches opérationnelles prévues dans le programme de travail de l'ETF. La consolidation de ce modèle organisationnel sera appuyée en 2007 par un nouveau cadre de gestion des ressources humaines, incluant un examen de la politique d'évaluation des performances, de perfectionnement et de recrutement du personnel, ainsi que l'introduction de mesures de formation spécifiques destinées à renforcer les capacités de formulation des politiques de l'ETF. Conformément aux attentes du Parlement européen, cette révision tiendra plus particulièrement compte des questions liées à l'égalité des sexes et à l'égalité des chances. Les changements nécessiteront également l'utilisation d'outils spécifiques destinés à soutenir la gestion des performances, ainsi que d'outils de gestion du suivi et d'aménagement du temps de travail.

L'ETF recherchera par ailleurs une collaboration accrue avec les agences intervenant dans des domaines liés, telles que le Cedefop et la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de

vie et de travail, ou, sur le plan administratif, avec des organes travaillant dans le même environnement, tels l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) à Parme et le centre de recherche conjoint à Ispra.



**Projets 2007 en soutien à l'assistance extérieure de l'UE dans le domaine de l'élargissement**

Référence	Projet	Objectif (1)	Résultats escomptés (1-3)	Implication pays	Fonds alloués au projet 2007	Durée prévue
IPA07-01	Instrument de réponse aux demandes de la Commission	L'Aide octroyée dans le cadre de l'IPA rend la perspective européenne plus concrète aux yeux des pays partenaires dans le domaine du DRH et contribue au développement socio-économique.	Progrès réalisés par les pays candidats sur la voie de l'adhésion grâce à une meilleure contribution des politiques de DRH au développement socio-économique, y compris la coopération du pays candidat avec le Cedefop.  Meilleure contribution des politiques de DRH au développement socio-économique dans les pays en phase de préadhésion.	Tous (ALB, BiH, CRO, KOS, ARYM, MON, SER, TK)	180 000	PMT
IPA07-02	Éducation et formation 2010	Les décideurs politiques et parties prenantes dans la région ont un accès permanent aux informations systématiques relatives aux développements et objectifs du programme Éducation et formation 2010 de l'Union européenne ainsi qu'aux conseils concernant son application éventuelle aux stratégies de modernisation.	Élaboration, avec l'ensemble des pays participant à cet instrument, de conseils relatifs aux implications du programme Éducation et formation 2010 de l'UE pour les stratégies de modernisation au sein du cadre de préadhésion.  Mise au point de stratégies de diffusion avec les décideurs politiques et parties prenantes de tous les pays de l'IPA afin de fournir des informations sur le programme Éducation et formation 2010 qui soient ciblées sur les priorités de développement nationales.	Tous (ALB, BiH, CRO, KOS, ARYM, MON, SER, TK)	160 000	PMT
IPA07-03	Inclusion sociale <sup>19</sup>	Analyse et conseils pour les questions liées à l'inclusion sociale, notamment les disparités urbaines/rurales et, si nécessaire, l'accès des minorités vulnérables et des PDI à l'enseignement et à la formation et à l'emploi et au développement socio-économique pour soutenir la préparation et la mise en œuvre des plans d'action nationaux en faveur de l'inclusion <sup>20</sup> .	Préparation de l'analyse et des conseils relatifs aux questions politiques liées à l'inclusion sociale et à la facilitation de la planification des stratégies à assortir d'une aide à l'intention de tous les pays couverts par l'instrument IPA.	ALB, BiH, KOS, ARYM, MON, SER, TK, CRO,	80 000	2007-2009
IPA07-04	Éducation à l'esprit d'entreprise	Les décideurs politiques et parties prenantes de l'ensemble des pays couverts par l'IPA ont accès aux informations sur les développements et objectifs de la Charte européenne des PME <sup>21</sup> et produisent des données sur l'avancement des chapitres 1 et 4 de la Charte.	Préparation par chaque pays des données relatives aux progrès et au statut conformément aux objectifs de la Charte des PME afin de permettre des comparaisons entre pays et par rapport aux progrès et évaluations par l'UE des développements en matière d'éducation à l'esprit d'entreprise.	Tous (ALB, BiH, CRO, KOS, ARYM, MON, SER, TK)	80 000	2007-2009

Demandes directes de la Commission

<sup>19</sup> Cette activité s'appuiera sur les études menées par la DG EMPL pour la Turquie, la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine

<sup>20</sup> Demande directe de la DG ELARG

<sup>21</sup> Demande directe de la DG ENTR

IPA07-05	Apprentissage politique en soutien aux processus de réforme de l'EEP	Lancement d'un dialogue politique et de réexamens ainsi que d'une coopération régionale avec les décideurs politiques au Kosovo, en Albanie et en Turquie concernant des priorités politiques déterminées et identifiées par les pays conformément au cadre de leurs relations avec l'UE.	<p>Identification des stratégies et actions basées sur l'analyse des défis politiques et pratiques internationales avec les décideurs politiques du Kosovo, de l'Albanie et de la Turquie en vue de leur inclusion dans les plans d'assistance afin de traiter les priorités du secteur du DRH.</p> <p>Partage des informations et expériences en termes de développements internationaux avec les décideurs politiques de chaque pays.</p>	ALB, KOS, TUR	180 000	PMT
IPA07-06	Gouvernance et capacités administratives dans le secteur de l'emploi	Prise de mesures de renforcement des capacités avec les parties prenantes et les candidats potentiels couverts par l'instrument IPA afin de renforcer les capacités administratives et la gouvernance dans les politiques d'emploi <sup>22</sup> .	<p>Renforcement des capacités des parties prenantes et décideurs politiques des pays candidats pour préparer la programmation, la mise en œuvre et la gestion des fonds sociaux européens, dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi, en ce qui concerne les objectifs de la Communauté dans les domaines de l'inclusion sociale, de l'enseignement et de la formation et de l'égalité hommes-femmes.</p> <p>Renforcement des capacités administratives au sein des pays candidats potentiels afin d'élaborer des politiques actives relatives au marché du travail.</p>	ALB, CRO, KOS, ARYM, TUR	190 000	PMT
IPA07-07	Apprentissage et enseignement	Lancement d'activités de renforcement des capacités et de mise en réseau en Albanie, en Bosnie-et-Herzégovine, en Croatie, en ancienne République yougoslave de Macédoine, au Monténégro, en Serbie et au Kosovo afin de renforcer l'expérience professionnelle en termes de formulation des politiques dans le domaine de la formation des enseignants et de l'organisation des processus d'apprentissage.	Renforcement par la Turquie, l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, la Croatie, l'ARYM, le Monténégro, la Serbie et le Kosovo de leurs capacités à identifier les problèmes à résoudre, les rôles que les parties prenantes des pays peuvent jouer, les actions spécifiques à entreprendre et les calendriers pour les atteindre dans le domaine de la formation des enseignants et de l'organisation des processus d'apprentissage.	ALB, BiH, CRO, KOS, ARYM, MON, SER, TUR	60 000 (+100 000 ITF)	2007-2008
	Mise en réseau	Implication des parties prenantes et décideurs politiques en DRH de l'ensemble des pays concernés par l'IPA dans la formulation et la mise en œuvre de politiques par le biais de la mise en place de réseaux.	<p>Optimisation par les réseaux du flux de conseils vers la Commission, l'ETF et entre les pays en ce qui concerne les priorités, les problèmes et les développements en DRH au sein de la région concernée par l'IPA.</p> <p>Mise en place d'un réseau des principaux points de contact pour les travaux de l'ETF dans le pays par le biais de nominations de l'autorité nationale.</p> <p>Facilitation de l'enrichissement mutuel au sein des politiques et approches des pays partenaires grâce à des réunions régionales périodiques.</p>	Tous les pays concernés par l'IPA	100 000	PMT
	<b>Total IPA</b>				1 030 000	

<sup>22</sup> Demande directe de la DG EMPL

**Projets 2007 en soutien à l'assistance externe de l'UE dans le domaine du voisinage**

Référence	Projet	Objectif (1)	Résultats escomptés (1-3)	Implication pays	Fonds alloués au projet 2007	Durée prévue
ENPI07-01	Instrument de réponse aux demandes de la Commission	Soutenir l'octroi d'une assistance communautaire aux pays partenaires dans le domaine du DRH.	<p>Identification et création de possibilités d'assistance pertinentes pour l'enseignement et la formation dans le contexte de l'ENPI et des besoins de la stratégie nationale de politique sectorielle.</p> <p>Évaluation de la contribution de la programmation de l'assistance à la réforme globale et formulation de recommandations en vue d'appuyer l'assistance communautaire à venir.</p> <p>Apport d'une analyse et d'informations pertinentes en tant que contribution à la programmation de l'UE et à la définition et au suivi des politiques externes de l'UE.</p>	Tous, en fonction des demandes	200 000	2007
ENPI07-02	Éducation à l'esprit d'entreprise et développement des compétences	Soutenir la Commission dans la mise en œuvre de la Charte Euro-Med des PME.	<p>Préparation par chaque pays de données relatives aux progrès et au statut conformément aux objectifs de la Charte afin de permettre des comparaisons entre les pays de la région MEDA.</p> <p>Création de synergies entre les développements observés au sein du projet régional MEDA de la charte Euro-Med sur l'enseignement et la formation.</p> <p>Diffusion et échange d'expériences entre les participants à la Charte Euro-Med et aux projets régionaux MEDA sur l'esprit d'entreprise et le développement des compétences.</p>	Région méditerranéenne	50 000	2007 et 2008
ENPI07-03	Projet régional MEDA sur l'éducation et la formation pour l'emploi (MEDA-ETE)	Soutenir les partenaires MEDA dans l'élaboration de politiques pertinentes en matière d'enseignement technique et professionnel et de formation qui puissent contribuer à la promotion de l'emploi par le biais d'une approche régionale.	<p>Renforcement des capacités nationales sur des thèmes spécifiques liés à la réforme de l'enseignement et de la formation;</p> <p>Consolidation d'un réseau permanent d'observatoires.</p> <p>Fourniture d'une analyse et d'informations utiles sur les questions pertinentes en matière de réforme de l'enseignement et de la formation, notamment l'apprentissage et la qualité.</p> <p>Renforcement de la diffusion et de l'échange d'expériences sur les questions liées à la réforme de l'enseignement et de la formation entre les États membres de l'UE, les pays partenaires et autres bailleurs de fonds.</p>	Région méditerranéenne	130 000 23	2007-2010

Demandes directes de la Commission

<sup>23</sup> Le projet Éducation et Formation est financé par le programme MEDA, dont le budget global s'élève à EUR 5 000 000.



ENPI 07-04	Apprentissage politique en soutien aux processus de réforme de l'EFPP	Mise en place de trains de mesures de soutien spécifiques en coopération avec les décideurs politiques et parties prenantes en vue d'accompagner les efforts de réforme nationaux dans le domaine de la décentralisation en Ukraine, du développement des capacités à évaluer la réforme au Maroc, et du développement des capacités en Arménie, en Égypte, en Jordanie pour la conception globale des politiques dans le secteur du DRH.	Renforcement des capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques des parties prenantes du pays partenaire pour les questions générales ou spécifiques de réforme.  Mise en œuvre des activités de diffusion et de mise en réseau en vue d'exposer les pays partenaires aux politiques européennes et aux bonnes pratiques des États membres et autres pays partenaires.	UKR, MOR, RF  ARM, (EGY, JOR dans le cadre de l'instrument de réponse aux demandes de la CE)	200 000	2007-2009
ENPI07-05	Cadre national de qualifications	Mise en place d'initiatives spécifiques adaptées aux pays dans la Fédération de Russie, en Ukraine, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, au Maroc, en Égypte, Jordanie et Tunisie par le biais de groupes de travail regroupant des responsables politiques.	Conception de stratégies nationales relatives à l'élaboration des cadres nationaux de qualifications pour les pays participants dans le contexte de leur processus de modernisation.  Amélioration des capacités politiques et de mise en œuvre des pays participants grâce aux activités d'apprentissage entre pairs et utilisation d'expériences pilotes sur les cadres sectoriels dans les pays déterminés.  Réalisation d'activités de diffusion et de mise en réseau en vue d'exposer les pays partenaires aux bonnes pratiques des politiques européennes, États membres et autres pays partenaires, y compris l'impact du financement du développement des qualifications et le rôle du cadre européen de qualifications.	RF, UKR, GEO, AZER, ARM, MOR, EGY, JOR, TUN	300 000 24	2007-2009
ENPI07-06	Fonction d'observatoire du DRH	Renforcer les capacités institutionnelles nationales dans les pays méditerranéens déterminés en vue de recueillir, traiter et analyser les informations pertinentes sur les questions liées à l'enseignement, la formation et l'emploi en vue d'une prise de décision éclairée.	Réalisation d'activités de renforcement des capacités des participants aux réseaux d'observatoires.  Validation et mise en œuvre de la stratégie pour la fonction d'observatoire.  Renforcement de l'échange régional d'expériences.  Réalisation d'une analyse pilote.	JOR, SYR, MOR, EGY, ALG	50 000 <sup>25</sup>	2007-2008
ENPI07-07	Mise en réseau	Renforcer l'échange régional d'expériences en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques sectorielles.	Exposition des pays à des expériences entre pairs en matière de réforme du secteur de l'enseignement et de la formation dans la région.	Tous	64 000	2007-2013
	<b>TOTAL ENPI</b>				994 000	

<sup>24</sup> Les fonds généraux alloués au projet s'élèvent à EUR 450 000, dont EUR 150 000 devraient provenir de l'*Italian Trust Fund*

<sup>25</sup> Les fonds généraux alloués au projet s'élèvent à EUR 200 000, dont EUR 150 000 devraient provenir de l'*Italian Trust Fund*.

**Projets 2007 en soutien à l'assistance externe de l'UE dans le cadre de l'instrument de coopération au développement**

Référence	Projet	Objectif (1)	Résultats escomptés (1-3)	Implication pays	Fonds alloués au projet 2007	Durée prévue
DCI07-01	Soutien aux cycles des projets Tacis et DCI	Demandes directes de la Commission	Amélioration de la pertinence des composantes de DRH dans les interventions financées par l'UE en Asie centrale par le biais d'un soutien à la définition, la préparation et l'évaluation d'impact des interventions financées par l'UE.	Identification et conception des interventions DCI et Tacis. Révision de l'impact politique des interventions de réforme et établissement des conclusions.	Tous, en ce compris Turkménistan en fonction des demandes	20 000 2007
DCI07-02	Cadres nationaux de qualifications (NQF) en Asie centrale	Création, grâce au développement de capacités initiales techniques et professionnelles pour la conception des NQR, d'une compréhension politique commune des concepts étayant les NQF au Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan et Ouzbékistan, et du lien entre la conception du cadre et les caractéristiques générales des systèmes nationaux d'enseignement et de formation	Compréhension commune des concepts étayant les NQF et du lien entre la conception du cadre et les caractéristiques générales des systèmes nationaux d'enseignement et de formation. Conception d'un NQF pilote pour le secteur du tourisme. Renforcement de la coopération régionale et de l'échange d'expériences.	KAZ, KYR, TAJ, UZB	145 000	2007-2008
DCI07-03	Développement des compétences pour la lutte contre la pauvreté	Amélioration de la réaction des écoles professionnelles aux besoins des élèves et entreprises locaux en termes de développement des compétences au Kazakhstan, Kirghizstan et Tadjikistan, y compris le réexamen et la mise en œuvre de partenariats pilotes pour le développement des compétences.	Fourniture de conseils, notamment des lignes directrices politiques nationales au Kazakhstan, Kirghizstan et Tadjikistan en ce qui concerne l'intégration du développement des compétences dans les régimes de lutte contre la pauvreté et de développement rural avec la réforme du système d'EFPP.	KAZ, KYR, TAJ	140 000	2007-2008
	<b>TOTAL DCI</b>				305 000	

**Projets 2007: Innovation et apprentissage**

Référence	Projet	Objectif (1)	Résultats escomptés (1-3)	Implication pays	Fonds alloués au projet 2007	Durée prévue
ILP0701	Amélioration de l'enseignement des compétences clés, notamment l'esprit d'entreprise dans l'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et adultes.	Fournir aux pays partenaires des conseils politiques basés sur l'expérience concernant la mise en œuvre des compétences clés dans le programme d'études.	Conseils politiques aux pays partenaires et à l'UE sur l'incorporation de l'esprit d'entreprise et de l'apprentissage pour apprendre les compétences dans le contexte de la réforme des programmes d'études.	Serbie, Albanie, Croatie, Kosovo	60 000	2007
ILP0702	Implications de la migration pour le développement de l'EFPP.	Fournir des conseils à la Commission européenne quant à l'utilisation de la politique d'EFPP en soutien à la migration.	Conseils politiques aux pays partenaires et à l'UE sur l'acquisition des compétences par les migrants et contribution de la reconnaissance des compétences professionnelles en soutien au développement des compétences des migrants dans les États membres de l'UE et les pays partenaires.	Égypte, Moldova, Albanie, Tunisie	75 000	2007
ILP0703	Transition de l'enseignement et de la formation professionnels à la vie active.	Fournir des conseils aux décideurs politiques des pays partenaires et à la Commission européenne sur la manière dont les jeunes développent leurs compétences et s'intègrent dans le marché du travail.	Un cadre politique pour les pays partenaires assorti de recommandations pour les programmes en vue de faciliter la transition de l'école à la vie active et l'inclusion possible dans la programmation.  Recommandations à la Commission européenne concernant les stratégies liées à la transition école-vie active dans les pays partenaires.	Serbie, Ukraine, Égypte	70 000	2007
ILP0704	Apprentissage politique dans les pays partenaires.	Fournir des conseils sur l'intégration des éléments stratégiques et techniques pour soutenir le développement politique du DRH dans les pays partenaires dans le contexte de l'assistance externe.	Contributions techniques aux processus de facilitation politique entrepris par l'ETF dans les pays partenaires.  Test des outils politiques pour les stratégies de développement et de mise en œuvre dans les pays partenaires pilotes.	Toutes les régions	460,000	2007-2010
ILP0705	Gestion des connaissances dans le développement de la stratégie politique.	Mettre en œuvre un cadre pour le soutien de l'ETF au développement de la politique sectorielle.	Intégration des stratégies politiques et outils dans le déploiement de l'expertise de l'ETF.  Mise sur pied du Comité consultatif international .	Toutes les régions	85 000	2007-2010
<b>TOTAL INNOVATION ET APPRENTISSAGE</b>					750 000	

**Projets 2007 pour soutenir le renforcement des connaissances et systèmes**

Référence	Projet	Objectif	Résultats escomptés (1-3)	Implication pays partenaire	Fonds alloués au projet 2007	Durée prévue
SKS-07-01	Audit	Une fonction d'audit interne et externe efficace contribuera considérablement à la réalisation du programme de travail et de ses fonctions en tant qu'agence européenne et soutiendra la conformité à son cadre réglementaire et à ses objectifs clés, tels que la mise en œuvre d'un contrôle moderne et la gestion basée sur les résultats.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une évaluation de l'efficacité, de l'efficience et de l'économie de l'instrument des contrats-cadres pour les manifestations de l'ETF.</li> <li>2. Formulation de recommandations sur la manière de renforcer le contrôle par l'ETF de ses fournisseurs de services.</li> <li>3. Une évaluation des points forts et faiblesses de l'ETF en termes de planification, organisation, administration et gestion de ses activités et ressources dans les différentes phases des cycles des projets de l'ETF.</li> <li>4. Une évaluation de l'efficacité des dispositions mises en place par l'ETF en vue d'améliorer son système de contrôle interne.</li> </ol>			2007-2010
SKS-07-02	Évaluation	Contribuer à la qualité des services et projets de l'ETF.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'ETF et ses principales parties prenantes sont conscientes de la contribution (ou non) des activités de l'ETF aux réformes de DRH dans certains des pays partenaires.</li> <li>2. Prise en considération dans les activités et projets de l'ETF des enseignements tirés des évaluations</li> <li>3. Renforcement de la capacité d'évaluation de l'ETF.</li> </ol>	Pays partenaires sélectionnés		2007-2010
SKS-07-03	Actions visant à faciliter l'échange d'informations entre États membres et bailleurs de fonds	Renforcer la capacité de l'ETF à échanger les informations et les enseignements avec les bailleurs de fonds des États membres au profit des pays partenaires.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'ETF contribue à l'échange d'informations et d'expériences parmi les bailleurs de fonds en DRH dans les pays partenaires.</li> <li>2. Meilleure information des pays partenaires, des bailleurs de fonds internationaux et des États membres concernant les activités et le soutien potentiel de l'ETF.</li> <li>3. L'ETF comprend mieux les approches des bailleurs de fonds en termes de DRH.</li> </ol>			2007-2010
SKS-07-04	Développement des activités	Développer les stratégies politiques de l'ETF dans le contexte du règlement du conseil de l'ETF	<p>Réexamens de la stratégie et conseils politiques conformément aux fonctions du règlement du conseil.</p> <p>Identification des défis clés pour l'ETF dans la mise en œuvre du règlement de son conseil lors des perspectives à mi-parcours</p>	Pays partenaires sélectionnés		2007-2010
	<b>TOTAL</b>				340 000	

## Tableau récapitulatif des ressources par activité

ACTIVITÉ	2007	
	Affectation personnel*	Affectation EBA
<b>Soutien à la réforme de l'enseignement et de la formation</b>		
<i>Contribution au processus d'élargissement en soutenant la modernisation et la réforme de l'enseignement, du marché du travail et des systèmes de formation dans les pays candidats et candidats potentiels</i>	20,2	4 800 000
<i>Contribution à la prospérité et au développement des pays voisins de l'UE par la coopération et le partenariat dans le domaine de la politique relative aux ressources humaines et sa mise en œuvre</i>	19,8	4 700 000
<i>Contribution à la coopération économique et au développement dans le domaine du développement des ressources humaines en Asie centrale</i>	4,5	1 100 000
<i>Soutien au développement politique de la Commission européenne et des pays partenaires par le biais de l'innovation et l'apprentissage</i>	10,7	2 500 000
<i>Assistance technique Tempus</i>	27,8	6 600 000
<b>Communication extérieure</b>	10,1	
<b>Renforcement des connaissances et des systèmes</b>	39,9	
<b>TOTAL</b>	133	19 700 000

\* L'affectation du personnel inclut les agents temporaires et contractuels; \*\* L'affectation EBA inclut le coût total du personnel, les frais généraux et les fonds de projet

# Coopération ETF/Cedefop en 2007

## Introduction

1. Le Cedefop et l'ETF ont une expertise complémentaire et, bien que les deux agences œuvrent<sup>26</sup> dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels, il n'y a pas de chevauchement fonctionnel entre leurs activités. L'ETF est un agent du changement, qui jouit d'un rôle direct et opérationnel dans l'amélioration des capacités des ressources humaines dans ses pays partenaires. Le Cedefop contribue quant à lui au développement et à la promotion de la politique d'EFPP dans l'UE par le biais de la recherche, de l'analyse politique, de l'échange d'informations, de la comparaison des expériences, et par l'apport d'expériences à la Commission et aux États membres au sein des groupes de travail concernés.
2. Sur la base des résultats de leur coopération lors des années précédentes, les priorités et méthodes applicables aux travaux conjoints des deux agences en 2007 seront le reflet de la nouvelle réalité marquée par les nouvelles priorités du programme de travail des deux agences, par l'adhésion prévue de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE et les résultats de l'étude d'Helsinki.
3. En 2007, la coopération entre les deux agences sera axée sur les pays candidats<sup>27</sup> dans les domaines prioritaires suivants:
  - faciliter leur participation à l'élaboration de stratégies et aux programmes d'EFPP communautaires connexes;
  - les aider à se familiariser et, le cas échéant, à se préparer à une pleine participation aux activités et aux réseaux du Cedefop d'ici la date de l'adhésion.

Une aide supplémentaire devrait être accordée à la Roumanie et à la Bulgarie après leur adhésion, sur demande des autorités nationales.

Les deux agences vont également renforcer leur coopération *générale et thématique* en:

- continuant d'organiser régulièrement des manifestations de mise en commun des connaissances entre leurs experts;
- faisant participer les experts de l'ETF aux activités de développement thématique dans les États membres et les pays EEE;
- associant les experts du Cedefop à la diffusion des développements de la politique européenne en matière d'EFPP dans les pays candidats, dans ceux de l'Europe du Sud-Est et dans d'autres pays partenaires de l'ETF.

---

<sup>26</sup> L'ETF utilise le Cedefop comme source d'informations et de meilleures pratiques en ce qui concerne l'EFPP et le marché du travail dans les pays de l'UE et ceux de l'EEE pour soutenir les réformes économiques et sociales dans les pays tiers. De son côté, le Cedefop bénéficie de l'expérience et des connaissances de l'ETF, aussi bien dans les pays candidats que dans les autres pays partenaires. En cas de besoin, l'une et l'autre joignent leurs forces pour apporter un soutien technique et scientifique à l'UE et l'aider à atteindre ses objectifs.

<sup>27</sup> Les pays candidats envisagés dans le présent document sont: la Turquie et la Croatie, malgré le fait que l'ARYM ait obtenu le statut de pays candidat fin 2005. Cette coopération avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine n'a pas encore débuté, mais il s'agit d'une question en suspens.

## **Faciliter la participation et l'implication des pays candidats à l'élaboration de la politique communautaire**

4. Les pays candidats, la Turquie et la Croatie, ont déjà coopéré avec le Cedefop et poursuivront cette coopération dans le cadre des instruments financiers de préadhésion. Le calendrier de leurs activités a été convenu en pleine complémentarité avec l'ETF en 2005. Le processus de mise en œuvre a été lancé début 2006 de concert avec l'ETF et les autorités nationales des deux pays candidats.
5. Le Cedefop et l'ETF soutiennent la Commission européenne pour la mise en œuvre et le suivi des actions liées aux travaux relatifs aux futurs objectifs du programme Éducation et formation 2010, et apportent leur expertise à la Commission et aux États membres au sein des groupes de travail concernés.
6. Si nécessaire, les deux agences, en coopération avec les autorités nationales, accorderont une aide supplémentaire aux pays candidats pour leur permettre d'intégrer les conclusions, les recommandations et les messages de l'étude d'Helsinki en ce qui concerne l'actualisation du cadre des priorités pour la réforme des systèmes nationaux d'EFP et le développement du marché du travail européen.
7. Plus précisément, les deux agences vont continuer de collaborer dans les domaines suivants:
  - (a) Europass: l'ETF et le Cedefop vont continuer d'aider les pays candidats à préparer la mise en œuvre du cadre unique pour la transparence des qualifications et des compétences et à participer au réseau européen des correspondants Europass;
  - (b) Reconnaissance des compétences et qualifications: l'ETF et le Cedefop soutiendront la participation des pays candidats dans la mise en œuvre des conclusions du Conseil en termes d'identification et de validation de l'apprentissage non formel et informel; ils continueront également d'informer et d'impliquer les pays candidats dans la mise sur pied d'un système européen de transfert des crédits pour l'enseignement et la formation professionnels;
  - (c) assurance qualité en EFP: l'ETF, en collaboration avec la Commission et le Cedefop, continuera de sensibiliser et d'informer les pays sur l'avancement et les résultats des travaux effectués dans ce domaine;
  - (d) suivi de l'étude d'Helsinki: la coopération sera également étendue pour tenir compte d'autres domaines prioritaires auxquels l'étude a donné lieu;

## **Dialogue social**

8. Le Cedefop et l'ETF continueront d'unir leurs efforts afin de favoriser la participation des partenaires sociaux des pays candidats aux séminaires, conférences et visites d'étude du Cedefop qui diffuseront les informations reçues et afin de favoriser la mise en réseau et l'échange de bonnes pratiques, notamment parmi les parties prenantes impliquées dans les approches sectorielles dans l'apprentissage tout au long de la vie. Ils soutiendront également les acteurs dans le dialogue social en ce qui concerne les questions de formation professionnelle, de développement des compétences et qualifications des travailleurs dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie au niveau européen, national et sectoriel.

## **Soutien continu aux pays candidats pour la participation au Cedefop**

9. Le Cedefop continuera de tirer parti de l'expérience de l'ETF pour accentuer la participation des pays candidats aux activités suivantes:

## ■ **Transmission de données**

Forts de l'expérience positive acquise dans les 12 nouveaux États membres, le Cedefop et l'ETF continueront d'offrir un soutien adéquat à la familiarisation des observatoires nationaux de l'ETF dans les pays candidats avec les activités ReferNet du Cedefop. L'objectif final est de veiller à leur préparation et capacité à jouer un rôle en tant que membres potentiels du réseau après l'adhésion.

Statistiques et indicateurs: l'ETF et le Cedefop continueront de participer aux travaux méthodologiques de la Commission européenne, et en particulier d'Eurostat, sur les indicateurs (par ex. dans les domaines de l'apprentissage tout au long de la vie, de la qualité de l'EFP, du suivi du programme de travail 2010).

TTnet: le Cedefop et l'ETF continueront de faciliter la participation des pays candidats<sup>28</sup> aux réseaux du Cedefop, notamment au *Training of Trainers network* – Ttnet (Formation des formateurs) et au réseau.

## ■ **e-learning (apprentissage en ligne)**

L'ETF et le Cedefop concentreront leur coopération sur les aspects du plan d'action *e-learning* et *eEurope* de la Commission liés à l'EFP et chercheront à intégrer les pays candidats dans la mise en œuvre du programme d'action *e-learning* ainsi que dans le domaine des compétences en ligne.

## ■ **participation des pays candidats au programme de visites d'étude Leonardo da Vinci**

L'année 2007 est pour le Cedefop une année de transition, avec les visites d'étude qui deviendront un outil politique de soutien aux actions transversales au sein du programme intégré d'apprentissage tout au long de la vie 2007–2013. Dans ce contexte et avec le soutien de l'ETF et des offices nationaux du travail, le Cedefop continuera d'impliquer les pays candidats dans le programme des visites d'étude. Les visites d'étude font suite aux priorités des programmes de Copenhague, de Maastricht et Leonardo da Vinci ainsi qu'au cadre d'actions des partenaires sociaux. L'ETF, tirant parti de son réseau et de son expérience, proposera au Cedefop des personnes et organisations de contacts appropriées qui, dans les pays candidats, pourraient apporter leur contribution aux visites/séminaires.

## ■ **soutien de la coopération à la recherche**

L'ETF et les pays candidats auront davantage la possibilité de participer aux travaux de recherche du Cedefop par le biais de leur participation à la Revue européenne «Formation professionnelle», aux réunions Agora, à Skillsnet (réseau international de détection précoce des besoins en compétences), et à l'Arène de recherche du Cedefop (Cedra).

- Le Cedefop et l'ETF continueront de soutenir les deux pays dans les domaines qui nécessitent le plus une assistance et une expérience, notamment dans les domaines où les travaux de l'ETF ont débuté. Ceci garantira la continuité et la **complémentarité des travaux du Cedefop** avec les activités et recherches de l'ETF revêtant une importance pour les pays (par exemple, les questions de genre).

- Le Cedefop et l'ETF continueront de faciliter la **participation des pays candidats** aux réseaux du Cedefop, notamment au *Training of Trainers network* – Ttnet (Formation des formateurs) et au réseau Skillsnet.

## ■ **gestion de l'information et des connaissances**

La coopération visant à renforcer les échanges électroniques d'informations va se poursuivre, notamment grâce à l'établissement de liens plus systématiques entre le Village européen de la formation (ETV) du Cedefop, le site web de l'ETF et les autorités nationales

<sup>28</sup> Dans l'attente de précisions supplémentaires, seules la Turquie et la Croatie sont officiellement considérées comme des pays candidats. L'ancienne République yougoslave de Macédoine pourrait cependant être progressivement impliquée dans les activités du Cedefop, avec le soutien de l'ETF.



des deux pays. L'objectif est de faciliter leur accès aux informations pertinentes et mises à jour relatives à l'enseignement et à la formation professionnels dans l'UE, un bon exemple des pratiques menées au sein de l'UE. Cela implique aussi un renforcement de la sensibilisation à la coopération et à la complémentarité des travaux des deux agences dans les pays. Via le site web des agences, les utilisateurs issus des pays candidats peuvent également commander en ligne les publications du Cedefop et de l'ETF.

Afin de sensibiliser aux politiques de l'UE en matière d'EFPP et aux activités menées par le Cedefop dans les pays, le Cedefop prendra part aux expositions internationales organisées par la DG EAC dans les deux pays.

Enfin, l'ETF pourrait également contribuer à Cedefop Info et au Journal européen, et devrait encourager les experts de ces pays à apporter une précieuse contribution scientifique aux deux publications susmentionnées, de concert avec le Cedefop.

Le Cedefop et l'ETF accorderont une attention particulière à l'organisation de manifestations conjointes lors des présidences allemande et portugaise. La conférence de la présidence finlandaise en décembre 2006, qui vise à actualiser le communiqué de Maastricht et à avancer sa mise en œuvre concrète, revêt une importance particulière, en tant que cadre directeur, pour la coopération des deux agences en 2007.